



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Fabrice BRUN**

Député de l'Ardèche

Membre de la Commission des finances

de l'économie générale et du contrôle budgétaire

**Brigitte BAULAND**

Députée suppléante

*Signé*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**M. Jean-Michel BLANQUER**

Ministre de l'Éducation Nationale

Ministre de l'Éducation Nationale

110, rue de Grenelle

75 007 PARIS

Paris, le 26 octobre 2020,

Monsieur le Ministre,

Le Président de la République a annoncé que le projet loi sur le séparatisme, comportera l'obligation de l'instruction à l'école dès l'âge de 3 ans, sauf exceptions.

Cette mesure devrait concerner 50.000 enfants français actuellement instruits à domicile.

Selon les informations transmises par les rectorats les enfants malades ou handicapés, qui représentent la moitié de cet effectif, pourront poursuivre cette forme d'éducation, tout comme les enfants de familles en itinérance et les sportifs de haut niveau.

En dépit de ces éléments, de nombreux parents d'enfants qui ne peuvent être accueillis par le système éducatifs sont aujourd'hui inquiets et sollicitent les parlementaires.

Ce mode d'éducation marginal ne concerne que 0,4 % des 12,4 millions d'enfants d'âge scolaire et augmente régulièrement: 35.000 en 2017, 41.000 en 2019 et 50.000 en 2020.

Si je partage pleinement les objectifs de lutte contre la radicalisation, le nombre de familles qui ont recours à l'enseignement à domicile est à mon sens largement supérieur aux familles qui peuvent être suspectées de radicalisation religieuse.

C'est dans cette petite perspective, que je souhaitais attirer votre attention sur l'étendue de cette restriction de la liberté pédagogique, et sur la nécessité d'établir un dialogue avec les familles et les parlementaires, afin que le dispositif législatif soit le plus équilibré possible.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération.

*A votre disposition par échange sur la demande  
légitime de plusieurs familles ardennaises m'ayant sollicité.*

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

**Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche**

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : [contact@fabricebrun.fr](mailto:contact@fabricebrun.fr) – Site : [www.fabricebrun.fr](http://www.fabricebrun.fr)